

## APPEL À PROJET À DESTINATION D'ARTISTES PLASTICIENS AUX RAVI - 2024

La Ville de Liège et la Fédération Wallonie-Bruxelles proposent, sur le site Vivegnis à Liège, un programme de résidences-ateliers pour les plasticiens travaillant dans le domaine de l'art contemporain.

### SPÉCIFICITÉ DU LIEU

Les Résidences-Ateliers Vivegnis International (RAVI) sont un lieu de **recherche** et de **professionnalisation** pour artistes plasticiens. Dans un cadre de travail unique, les artistes bénéficient d'un encadrement en termes de communication et de prises de contact avec des professionnels du secteur.

Les résidences/ateliers Vivegnis se situent dans un ancien site industriel, annexe du charbonnage de Batterie, qui se reconvertit en pôle d'art contemporain. Face à lui, les Coteaux de la Citadelle constituent le grand parc de la ville (de plus de 80 hectares).

Le paysage et le tissu industriel liégeois - passé ou actuel - peuvent **éventuellement** constituer un des axes de travail des résidents bien que toutes les thématiques soient encouragées.

### STRUCTURE D'ACCUEIL

La structure d'accueil est constituée d'une cellule de gestion comprenant du personnel administratif et technique. Elle prend en charge la médiatisation du projet, la publication des résultats et l'organisation des événements qui jalonnent les séjours.

Les Résidences-Ateliers Vivegnis International sont composés de 3 appartements de +/- 80 m<sup>2</sup> (deux de deux chambres et un d'une chambre) et de 4 ateliers de +/- 100 m<sup>2</sup>.

Les artistes plasticiens de la Fédération Wallonie-Bruxelles résidant dans l'arrondissement de Liège **ne bénéficieront pas** d'un logement.

Des partenariats nationaux et internationaux sont mis en place ; des programmes d'échanges sont possibles.

---

## CONDITIONS D'ACCUEIL ET FINANCIÈRES

---

1. Mise à disposition d'un logement et d'un espace de travail pour une période déterminée, (3 mois sauf disposition particulière, voir point 4 de la procédure de sélection).
2. Octroi d'une bourse de 600 euros par mois.
3. Mise en relation avec des acteurs du milieu de la création contemporaine (opérateurs, artistes, critiques,...)
4. Promotion du travail des artistes par des supports de communication spécifiques pour chaque activité (site internet, flyers pour expositions, capsules vidéos, mailing pour événements ponctuels, publication).
5. Une exposition « ateliers portes ouvertes », organisée en fin de résidence, pendant un week-end.

---

## CONDITIONS D'ACCÈS

---

Les RAVI s'adressent aux artistes plasticiens, sans aucune limite d'âge (les étudiants ne sont pas éligibles).

**La présence effective des artistes sur le lieu de résidence et à l'atelier est obligatoire durant le séjour.** En cas de non respect de cette consigne, la coordination pourra mettre fin à la mise à disposition du logement et de l'atelier ainsi qu'à l'octroi de la bourse.

Les artistes en résidence peuvent être amenés à **partager un appartement** avec un autre résident.

---

## PROCÉDURE DE SÉLECTION

---

Un dossier de candidature sera soumis au comité artistique des RAVI, lequel sélectionnera les artistes résidents sur base de la qualité de leur travail et du projet proposé.

Il est demandé de détailler la candidature dans cet ordre :

1. Le formulaire de dépôt de projet dûment complété (voir document en annexe).
2. Un texte de présentation (max. 5000 signes) de la démarche artistique générale.
3. Une note d'intention structurée et succincte précisant les thèmes de la recherche et le projet proposé (max. 5000 signes).
4. Un calendrier de réalisation du projet sur base de 3 mois de résidence. Une proposition de durée variable de séjour (maximum 6 mois) peut être introduite via une demande circonstanciée.
5. Un curriculum vitae.
6. Des visuels d'oeuvres récentes (max. 10), toute publication pouvant éclairer la compréhension du travail et la mention d'un site internet de référence.

Les dossiers qui ne respectent pas ces consignes seront refusés.

**Pour le lundi 2 octobre 2023 (le cachet de la poste faisant foi)**

- **le dossier par courriel (en un seul pdf) adressé à** [residences.ateliers@liege.be](mailto:residences.ateliers@liege.be) ;

**ET**

- **le dossier sur support papier par envoi postal** à l'Echevinat de la Culture de la Ville de Liège, à l'attention de Fanny Laixhay (coordinatrice), En Feronstrée, 92, B-4000 Liège ;

Les dossiers qui ne respectent pas ces consignes seront refusés.

**Les résultats seront communiqués à tous les candidats fin novembre 2023.**

Pour toute information complémentaire : [residences.ateliers@liege.be](mailto:residences.ateliers@liege.be) / 0032 4 221 91 88